



Nous avons le plaisir de te convier à
l'Assemblée Générale annuelle de notre Association,
au Cercle Interallié : 33, rue du Faubourg Saint Honoré 75008 Paris

le jeudi 24 mars 2022, à 18 h00
(séance plénière à 18h30 précises)

afin d'entendre le rapport moral du Président, puis délibérer et voter sur les différents points de l'ordre du jour suivant :

1. Rapport financier du Trésorier, présentation et approbation des comptes de l'exercice du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, affectation du résultat,
2. Quitus aux membres du Comité de Direction,
3. Ratification de la cooptation en septembre 2021 d'Olivier Michel comme Membre du Comité,
4. Élection de nouveaux Membres au Comité de Direction,
5. Questions diverses.

(*) Statutairement, le Comité doit être composé de 7 membres au moins et de 12 membres au plus. Étant précisé que :

- a. Dix des 12 membres actuels du Comité ont encore 1 ou 2 années à effectuer sur leur mandat de 3 années en cours : Jean-Marie Bouliou, Marie-Hildegarde Chauveau, Michel Coffre, Jean Cohen, Jacques-Henry Fabre, Sophie Hintzen, Lionel Isy-Schwartz, Nicolas Mankowski, Olivier Michel, Isabelle Schwarz.
- b. L'AG du 24 mars élira les nouveaux Membres du Comité en fonction du nombre complémentaire de sièges à pourvoir ce jour-là par élection pour la période 2022-25.
- c. À la suite de l'appel à candidatures lancé le 20 janvier 2022 (demandant une réponse pour le 21 février au plus tard), se présentent à cette élection :
 - Kamran Khosrovani,
 - Cédric Lefebvre.

En conséquence, signer la feuille de présence, accepter le cas échéant les fonctions de scrutateur, prendre part au vote, signer, s'il y a lieu, le procès-verbal et plus généralement faire le nécessaire. Si tu ne peux assister personnellement à l'Assemblée générale, tu peux t'y faire représenter en nous retournant dûment rempli et signé le pouvoir en pièce jointe.

Extrait de l'art. 25 de nos statuts : « Seuls ont le droit d'intervenir et de voter aux Assemblées Générales les Membres Fondateurs, Inscrits et Donateurs qui sont à jour de leur cotisation annuelle pour l'année civile où se tient l'Assemblée Générale. » (Ces membres peuvent s'en acquitter le jour même, avant la séance plénière.

Reçois nos rocheuses salutations,

Le comité de Direction